

Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-de-sciez.com

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mercredi 23 janvier 2019

PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Thierry Julie, Torrente Marie-Christine,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Demolis Hubert, Gilbert Joël, David Michel, Maure Dominique, Demolis Cyril, Huvenne Bernard, Vacherand Olivier.

PROCURATIONS :

Richard Réale à *David Michel*
Badaire Corinne à *Roch Monique*
Couasnon Thierry à *Longuet Odile*,
Roze Fabienne à *Demolis Cyril*
Favre Pierre à *Triverio Christian*,
Chaumeron Dominique à *Rapin Jacqueline*,
Pierron André à *Vignaud Christian*,

ABSENTS EXCUSES : Brothier Nathalie, Requet Michel.

ABSENTS : Cognet Céline, Favre-Perillat Christel, Reinbold Caroline, Humbert Marlène,

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein des membres présents du Conseil.

Madame Longuet Odile a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21-12-2018

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2018, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Monsieur Huvenne s'étonne que l'intervention de Mme Longuet ne soit pas retranscrite. Mme Longuet répond qu'elle s'est exprimée en préambule du conseil, hors séance.

Le compte rendu de la séance du 21 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Finances

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 : Budget principal et budgets annexes Port de Plaisance et Caveaux de Sciez.

Exposé : Monsieur Triverio Christian,

-rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Contexte général.

La croissance resterait soutenue en 2019 à 1.7%.

L'évolution des dépenses de l'Etat et des collectivités locales devrait être contenue à 1.2%.

Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2019 concernant les Collectivités Territoriales sont le dégrèvement de la taxe d'habitation, la mise en place du prélèvement à la source, la modernisation des moyens de paiements, la stabilité des concours financiers ainsi que le soutien de l'investissement local.

BUDGET PRINCIPAL –Commune de Sciez

Budget principal de fonctionnement

Le solde d'exécution de la section d'exploitation du budget principal est estimé à 1 102 025€.

Concernant la section d'investissement, le solde d'exécution 2018 serait déficitaire de 340 878€ soit en cumulé avec le report 2017 (un déficit de 86 024€) un résultat cumulé négatif de 426 902€. Solde auquel il convient d'ajouter le montant des restes à réalisés (R.A.R) estimés à 144 588€ en dépense et à 19 910€ en recette.

Etat des restes à réaliser 2018

Les restes à réaliser prévus en dépenses concernent principalement le solde des études urbanistiques d'aménagement du périmètre de gel du port, de l'entrée Ouest de Sciez ainsi que les études statigraphiques de la chapelle de Chavannex. S'ajoutent à cela les travaux de mise en sécurité des piétons route de Prailles, le solde des travaux d'extension du terrain de football, l'acquisition d'une parcelle pour l'agrandissement du cimetière ainsi que la création du site internet communal. Les RAR recettes représentent le solde de subvention du département pour l'aménagement de l'Entrée Ouest.

Produit fiscal attendu

En prenant pour hypothèse une augmentation physique d'environ 1.02% des bases des taxes, le produit fiscal attendu s'élèverait à 2 908 320€ pour 2019, soit environ 60 000€ supplémentaires par rapport à 2018. Pour l'exercice 2019, Concernant la taxe sur les logements vacants instaurée par délibération le 29 juin 2016, le produit de cette taxe pour l'exercice 2018 est de 67 944€.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux.

Taux 2018 :

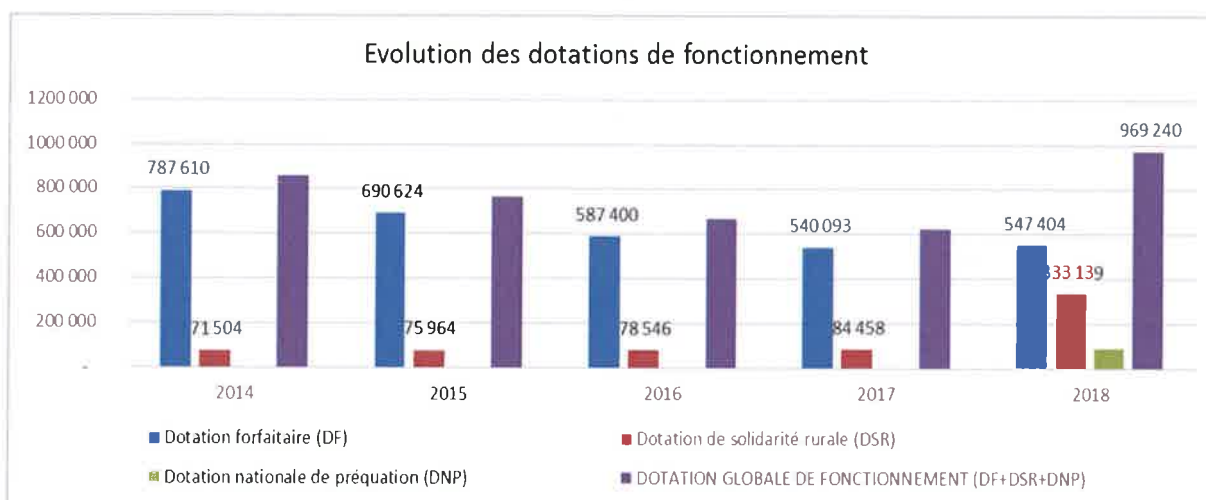
Taxe d'habitation	14,55
Taxe foncière (Bâti)	13,57
Taxe foncière (Non bâti)	29,26

Estimation de l'évolution des dotations de la section de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation forfaitaire continue de diminuer mais la hausse significative de la dotation de solidarité rurale ainsi que l'éligibilité à la dotation nationale de péréquation permettent une hausse de la dotation globale de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
POPULATION DGF	5 958	6 022	6 095	6 200	6 359	6 750
POPULATION INSEE	5 496	5 559	5 645	5 738	5 885	5 885
Dotation forfaitaire (DF)	787 610	690 624	587 400	540 093	547 404	573 750
<i>Dotation de base</i>	542 909	787 279	690 624	587 400	540 093	
<i>Dotation de superficie</i>	10 996					
<i>Complément de garantie</i>	256 971					
<i>Part compensation (CPS et baisse de DCTP)</i>	14 609					
<i>dont part dynamique de la population</i>		5 839	6 670	9 613	14 600	
<i>dont "écrêtement"</i>		- 6 312	- 11 522	- 8 613	- 7 289	
Dotation de solidarité rurale (DSR)	71 504	75 964	78 546	84 458	333 139	333 140
<i>dont fraction Bourg centre</i>					240 255	
<i>dont fraction péréquation</i>					92 884	
Dotation nationale de péréquation (DNP)	-	-	-	-	88 697	88 700
<i>dont part principale</i>					52 388	
<i>dont part majoration</i>					36 309	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DF+DSR+DNP)	859 114	766 588	665 946	624 551	969 240	995 590

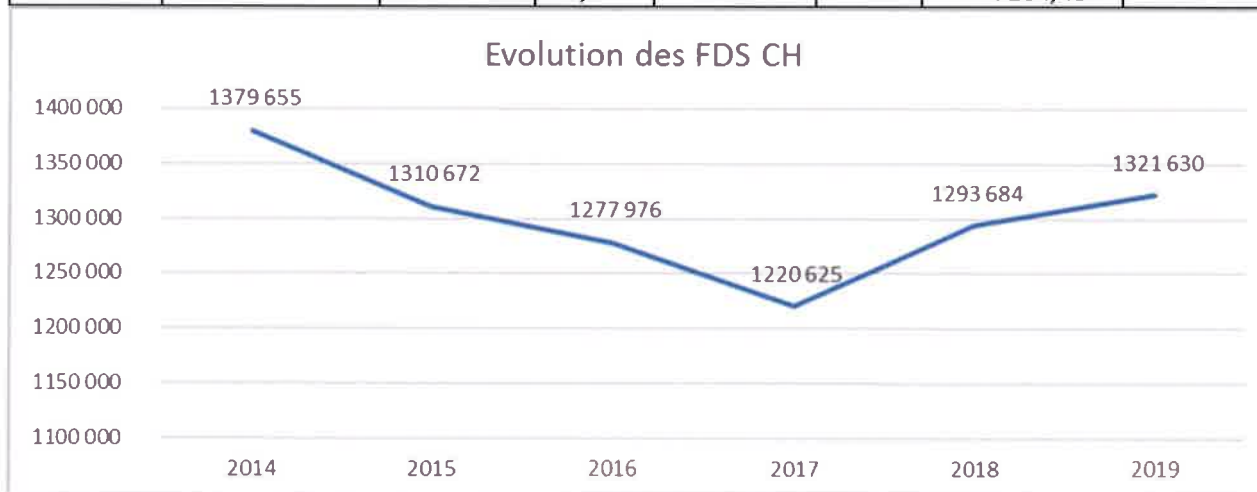


La dotation touristique



La compensation Genevoise (Frontaliers)

ANNEE	Montant Fonds Genevois	Delta en €	Delta %	Nombre de frontalier	Delta	Montant par frontalier en €	Delta en €
2014	1 379 655	41 724	1,03	1 378	74	1 001,20	- 24,82
2015	1 310 672	- 68 983	0,95	990	- 388	1 323,91	322,71
2016	1 277 976	- 32 696	0,98	1 054	64	1 212,50	- 111
2017	1 220 625	- 57 351	0,96	1 112	58	1 097,68	- 115
2018	1 293 684	73 059	1,06	1 111	- 1	1 164,43	67
2019	1 321 630	27 946	0,38	1 135	24	1 164,43	-



Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront maintenues à hauteur du strict nécessaire en ce qu'il concerne l'entretien des bâtiments communaux dans l'attente d'une projection globale des travaux à réaliser sur l'ensemble du foncier bâti communal, programme entrepris en 2017 qui sera exercé sur plusieurs exercices à compter de 2019. Un programme d'entretien de la voirie et des réseaux sera également entrepris et pluri-annualisé. Les démarches d'efficiences des dépenses à caractère général seront reconduites en 2019.

La masse salariale évolue légèrement tenant compte du GVT relatif à la FPT, des départs en retraite et emplois créés pour la réorganisation des services techniques. L'exercice 2019 sera également impacté par le recrutement des agents recenseurs.

Il est précisé que les surveillants de baignade pour la plage seront recrutés directement par la commune, le SDIS74 n'étant plus en mesure de gérer cette prestation.

Les crédits spécialisés aux subventions aux associations seront reconduits à hauteur de 2018.

Les crédits affectés aux indemnités des élus seront, comme chaque année, calculés de façon à répartir l'enveloppe globale légalement attribuée pour les indemnités sur le poste indemnités et sur celui des frais de déplacement des élus dans le cadre de missions spécifiques.

L'évolution de la situation financière de Sciez.

Les données financières de la commune sont retraitées et mises en ligne par le ministère des finances. Certaines notions font l'objet d'un calcul propre à l'Etat et devant être commentées pour les comparer à l'analyse propre de chaque commune. Chaque année, le Trésorier Principal de Thonon-les-Bains rédige une synthèse de l'analyse financière de la commune, basée sur le compte de gestion qui est communiquée à l'assemblée délibérante.

Encours de la dette au 1er janvier

Pour rappel, l'encours de la dette, remboursement de la dette au SYANE inclus, était au 1er janvier 2017 de 9 756 958€ soit 1 577€ par habitant. Après déduction faite du remboursement de l'annuité en 2017, l'encours de la dette était de 9 127 080€ au 1er janvier 2018, soit 1 440€ par habitant. Le montant de dette au 1^{er} janvier 2019 est de 8 074 129€. (1 269.72€ par habitant / population DGF 2018, soit 6 359). S'ajoutent également les annuités de remboursement à l'E.P.F pour les portages foncier, soit une annuité de 183 000€ pour 2019 et un capital restant dû de 1 663 000 € au 1^{er} janvier 2019. La capacité de désendettement est 10 ans ½.

ANNEE	Banque	Objet	Type de Taux	Taux 2019	Durée	Montant initial	Dette au 1er janvier 2019	Annuité 2019	Dette au 1er janvier 2020
2014	CDC	Maison Framery	Révisable	1,75%	20	450 000	354 375,00	29 418,76	331 875,00
2004	CAISSE D'EPARGNE	Terrain Cornu	Fixe	4,25%	15	340 000	29 848,46	31 117,02	
2009	CAISSE D'EPARGNE	Acquisitions foncières	Fixe	4,17%	12	300 000	72 609,09	27 272,87	48 406,07
		Foncier				1 090 000	456 832,55	87 808,65	380 281,07
2013	CAISSE D'EPARGNE	Construction Centre Technique	Fixe	4,57%	20	1 000 000	808 335,80	76 549,44	768 043,33
2005	CAISSE D'EPARGNE	Contruction groupe maternelles Buclines- TC1	Fixe	4,96%	20	1 000 000	569 431,07	79 970,66	517 704,19
2008	CAISSE D'EPARGNE	Contruction groupe maternelles Buclines- TC2	Fixe	5,00%	25	2 000 000	1 472 924,54	141 904,91	1 404 665,86
2015	CCM CAISSE REGIONALE	Réhabilitation groupe scolaire	Fixe	1,40%	15	552 000	433 350,83	40 863,28	398 371,36
		Groupes scolaires				3 552 000	2 475 706,44	262 738,85	2 320 741,41
2014	CDC	Entre Ouest TC1	Révisable	1,75%	20	500 000	393 750,00	32 630,51	368 750,00
2014	CDC	Entrée Ouest TC2	Révisable	1,75%	20	550 000	433 125,00	35 638,91	405 625,00
2014	BANQUE POSTALE	Entrée Ouest	Fixe	3,66%	20	1 000 000	843 821,35	70 731,44	803 423,52
2013	CREDIT MUTUEL SAVOIE	Entrée Ouest	Révisable	2,49%	15	1 000 000	663 488,01	80 527,72	598 880,99
		Entrée Ouest				3 050 000	2 334 184,36	219 528,58	2 176 679,51
2017	CAISSE D'EPARGNE	Intégration prêt SIDISS74	Fixe	1,09%	15	181 612	156 986,47	13 973,50	144 673,79
2015	CCM BAS CHABLAIS	Réseau Elec. SYANE	Fixe	2,05%	15	400 000	329 502,25	31 044,20	305 025,49
2015	BANQUE POSTALE	Travaux de voirie	Fixe	1,56%	20	448 000	369 600,00	28 034,72	347 200,00
2001-2015	SYANE-Annuités	Travaux sur réseaux électricité				1 799 275	1 142 981,53	138 009,85	1 048 171,86
		Travaux sur voirie et réseaux				2 647 275	1 842 083,78	197 088,77	1 700 397,35
TOTAUX			Taux moyen	2,89%		11 520 887	8 074 129	857 688	7 490 816



Budget principal d'investissement

Principaux projets d'investissement à financer en 2019 et recours à l'emprunt

Au stade du débat d'orientation budgétaire, il est recensé autour de 2 700 000 TTC de dépenses d'investissement propres à l'exercice 2019.

Pour l'essentiel, il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 583 350€, de programmes engagés en 2018 estimés à ce jour à 144 588€ (R.A.R 2018). Le solde étant principalement destiné à la construction du bâtiment annexe du centre technique, la rénovation et l'installation de l'arrosage automatique sur terrain d'entraînement de foot, la régularisation d'acquisitions foncières dans le cadre d'aménagements routiers (giratoire Bonnatrait, RD1...), la mise aux normes de bâtiments communaux et l'achat d'équipement et mobilier.

Les autres crédits étant affectés au remboursement des portages EPF (183 100€) et à la poursuite d'études d'aménagements.

Dans le cadre de la pluri annualisation :

- la première phase des travaux d'aménagement du parc du Dronset (arboretum),
- le début des travaux relatifs au bâtiment de l'école de musique,
- des ouvrages de mise en sécurité de la voirie communale,

Ces investissements seront financés sans avoir recours à l'emprunt sur l'exercice 2019.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Budget principal de fonctionnement

Le solde d'exécution de la section d'exploitation du budget principal est arrêté à 74 804€.

Concernant la section d'investissement, le solde d'exécution 2018 est déficitaire de 44 402,26€ soit en cumulé avec le report 2017, un excédent de 199 799,13€, soit un résultat cumulé positif de 155 396,87€. Aucun reste à réaliser à enregistrer pour l'exercice.

Résultats prévisionnels 2018

Section d' Investissement

DEPENSES			BP 2018 + DM	CA 2018	RECETTES			BP 2018 + DM	CA 2018
040	Subv Equipement		561,00	560,07	001	Solde d'exécution reporté	199 799,13		
16	Capital des emprunts		47 400,00	47 364,43	021	Virement de la section de fonctionnement	38 000,00		
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...		34 630,00	8 755,00	040	Amortissement des immobilisations	94 790,87	94 780,71	
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...		309 999,00	142 503,47	1068	Affectation du résultat n-1	60 000,00	60 000,00	
23	Immo en cours, Construction, install.				1641	Emprunt			
	Reste A Réaliser								
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			392 590,00	199 182,97	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			392 590,00	154 780,71

Résultat d'investissement de l'exercice - 44 402,26

Solde 2017 reporté 199 799,13

Excédent d'investissement 2018 155 396,87

Section de fonctionnement

DEPENSES			BP 2018 + DM	CA 2018	RECETTES			BP 2018 + DM	CA 2018
011	Charges à caractère général		180 240,00	139 364,94	002	Excédent antérieur reporté	66 465,65		
012	Charges de personnel		115 000,00	112 055,16	042	Quote part sub d'équipement	561,00	560,07	
023	Virement à la section investissement		38 000,00		70	Produits des services	372 000,00	361 905,05	
042	Dotations aux amortissements		94 790,87	94 780,71	75	Autres produits gestion courante	3,35	-	
65	Autres charges de gestion courante		2 500,00	50,00	77	Produits exceptionnels	4 201,00	4 092,73	
66	Charges financières (intérêts emprunts)		8 499,13	8 470,13					
67	Charges Exceptionnelles		1 500,00	1 248,07					
68	Dotations aux dépréciations des actifs		2 701,00	2 250,34					
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			443 231,00	358 219,35	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			443 231,00	366 557,85

Résultat d'investissement de l'exercice 8 338,50

Solde 2017 reporté 66 465,65

Excédent de fonctionnement 2018 74 804,15

Encours de la dette.

Le budget annexe Port de plaisance compte un prêt contracté en 2007 pour l'aménagement de la jetée du Port pour une somme de 650 000€ sur 15 ans au taux fixe de 3.90% auprès du Crédit Mutuel. En 2011, ce prêt a été renégocié avec un taux à 3.39%. Au 1^{er} janvier 2018 le capital restant dû était de 267 493.01€. Après déduction de l'annuité 2018 de 55 834.56€, l'encours de la dette est de 220 128.58€ au 1^{er} janvier 2019. L'annuité constante à hauteur de 55 835€ sera effective jusqu'en 2023 où l'annuité de 13 958€ mettra fin à ce prêt. Pour l'exercice 2019, aucun emprunt ne sera réalisé.

Les dépenses de fonctionnement

Elles seront reconduites dans la mesure des crédits 2018, avec une augmentation des charges d'entretien de bâtiments et d'équipements notamment les pontons et le bâtiment affecté au club de plongé.

Principaux projets d'investissement à financer en 2019

A ce stade du débat d'orientation, il est recensé des dépenses d'investissement à hauteur de 275 000€, dont 49 000€ au titre du remboursement du capital de la dette, 60 000€ d'études pour la création d'une aire de carénage, la construction de blocs sanitaires et l'aménagement de la zone de pêche. Des travaux seront également prévus pour la continuité de l'uniformisation du luminaire sur le site et les travaux relatifs à l'aire de carénage et ses accès à hauteur d'environ 160 000€.

BUDGET ANNEXE CAVEAUX

Le budget annexe Caveaux de Sciez a fait l'objet de modifications comptables sur recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Ainsi une section de fonctionnement a été intégrée dans le budget de façon à faire apparaître la comptabilité et la gestion des stocks.

Au 31 décembre 2018, la commune dispose de 6 caveaux. Ce qui n'est pas excessif. En revanche, conformément à la réglementation, les familles doivent avoir la possibilité d'acquérir des concessions libres de toute construction préalable et faire appel à l'entreprise de leur choix pour la construction de caveaux. La section de fonctionnement s'équilibre avec un résultat neutre tandis que la section d'investissement compte un déficit de 4 832.50€.

La commission en charge du cimetière propose de renouveler une tranche de construction de 8 caveaux 3 places sur l'exercice 2019 pour un coût d'environ 18 000€ HT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

le conseil municipal,

-prend acte de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 de la commune et des budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez,

2-Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes : Bilan des actions entreprises suite aux recommandations.

Exposé : Monsieur Triverio Christian,

En application des dispositions des articles L211-1 à L211-8 du code des juridictions financières, la Commune de Sciez a fait l'objet d'un contrôle effectué par la Chambre Régionales des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur sa gestion pour les exercices budgétaires 2011 à 2016.

Ce rapport, reçu le 14 décembre 2017 a été soumis au plus proche conseil municipal qui en pris acte le 25 janvier 2018.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) et plus particulièrement son article 107 introduisant un article L243-9 au code des juridictions financières prévoit que les collectivités qui ont fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes doivent entreprendre des actions correctrices pour répondre aux recommandations du rapport d'observations définitives et présenter le bilan de ces actions dans un délai d'un an à leur assemblées délibérante.

Ce bilan doit ensuite être transmis à la Chambre Régionale des Comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la Chambre Régionale des Comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque Chambre Régionale des Comptes transmet cette synthèse à la cour des Comptes en vue de la présentation du rapport public annuel de la Cours des Comptes.

Aussi, eu égard aux recommandations formulées par la CRC, les actions suivantes ont été entreprises par la commune.

Recommandation N°1 : *Mettre en place des outils de suivi et d'anticipation (tableau de bord d'exécution budgétaire, programmation pluriannuelle d'investissement) et définir des indicateurs d'alerte.*

Un suivi des décisions budgétaires est établi par service/commission par le service financier qui gère un état des dépenses, transmis aux responsables décisionnels chaque trimestre ou sur demande. Une situation budgétaire générale par chapitre et article est également analysée chaque trimestre par l'adjoint aux finances.

Concernant la pluri annualité, sa mise en œuvre sera effective à partir de l'exercice 2019, au moyen de délibérations d'autorisation de programme et crédits de paiement au moment du vote du budget. L'ensemble des projets d'investissent structurant sera annualisé de même que l'entretien courant des bâtiments et de la voirie. La commission finance mettra également en place les indicateurs d'alerte avant le vote du budget.

Recommandation N°2 : *Mettre en place des procédures de contrôle pour les associations subventionnée et la régie du Port de plaisance.*

Concernant le contrôle des associations, les actions seront réalisées avant attribution des subventions 2019 aux associations. Le dossier de demande de subvention à fournir a été renforcé en termes de justificatifs et le contrôle des comptes sera rigoureux et réalisé par la commission finance avec le soutien de la directrice générale de la Mairie. Un tableau analytique des aides directes (subventions) et aides indirectes (mise à disposition de biens et de personnels communaux) est en cours d'élaboration et sera communiqué au conseil municipal avant le vote du budget primitif 2019. Il permettra d'analyser le montant de l'aide communale par rapport au nombre d'adhérent, par rapport au budget de l'association... et de faire d'éventuels ajustements.

Concernant le contrôle de la régie du Port de plaisance. Tous les ajustements nécessaires à la bonne gestion de la régie ont été mis en œuvre sur l'exercice 2018. Un nouveau logiciel a été

installé permettant une gestion totalement informatisée et normée sur la stricte réglementation et qui permet d'effectuer tout contrôle nécessaire à tout moment. Un des régisseurs suppléants a été remplacé par l'agent en charge de la comptabilité en Mairie. Une formation spécifique Régie a été suivie par les deux régisseurs titulaire et suppléant. Ces deux agents font un point bimensuel sur la régie.

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes présenté en Conseil Municipal le 25 janvier 2018,

Le Conseil Municipal,

-prend acte du bilan des actions entreprises par la Commune suite au rapport d'observations définitives de la CRC présenté en conseil municipal le 25 janvier 2018.

3-Approbation des tarifs 2019 du Port de plaisance

Exposé : Monsieur Vignaud Christian, Maire adjoint,

Comme chaque année le conseil municipal doit approuver la grille des tarifs du Port de Plaisance. Propose de reconduire les tarifs 2018 détaillés comme suit :

N°Tarif	Catégorie			Tarif au m2 €	
1	1a	Place annuelle	Ponton :	49,00	
	1b		Pendille :	31,00	
2	2a	Place saisonnier annuel	Ponton :	84,00	
	2b		Pendille :	42,00	
3	3a	Place saisonniere	Basse saison du 1er octobre au 31 mai	Séjour ≤ 1 mois	Ponton : 6,50
	3b			Durée ≤ 15 jours	Pendille : 3,25
	3c		Moyenne saison Juin et Septembre	Séjour ≤ 1 mois	Ponton : 4,50
	3d			Durée ≤ 15 jours	Pendille : 2,25
	3e	Haute saison Juillet et Août	Séjour ≤ 1 mois	Ponton : 10,50	
	3f			Pendille : 5,25	
	3g		Semaine	Ponton : 6,50	
	3h			Pendille : 3,25	
	3i	Séjour ≤ 1 mois	Ponton : 33,00		
	3j		Pendille : 16,50		
3k	Semaine	Ponton : 8,50			
3l		Pendille : 4,25			
4	4a	Place chantier naval		Ponton/Pendille :	49,00
	4b	<i>Tarif réduit de 50% pour 2 places supplémentaires par chantier</i>		Place supp. :	24,50
5	5a	Place entreprise à but lucratif		Ponton :	49,00
	5b	<i>Soumise à contrat d'occupation</i>		Pendille :	31,00
N°Tarif	Désignation			Prix en €	
6	Place visiteur	Ticket bleu	Nuité de 17h à 10h :	12 €	
7	Badge de mise à l'eau	Ticket jaune	1 aller/retour :	5 €	
		Ticket vert	4 aller/retour :	20 €	
		Ticket rouge	12 aller/retour :	60 €	
		Badge rechargeable :	10 €		

N°Tarif	Désignation	Prix en €		
8a	Frais de grutage et mise à l'eau exceptionnelle	Bateau ≤ 4 mètres :	Gratuit	
8b		Chantier naval de Sciez	Bateau de 14m à 15m :	200 €
8c		Bateau de 15m à 20m :	800 €	
8d		Bateau ≥ 20m :	1 500 €	
8e		Chantier naval extérieur à Sciez	Bateau ≤ 4 mètres :	1 000 €
8f			Bateau de 14m à 15m :	2 000 €
8g			Bateau de 15m à 20m :	5 000 €
8h			Bateau ≥ 20m :	8 000 €
10a	Electricité	Fourniture compteur :	102 €	
10b		Forfait main d'œuvre :	130 €	
10c		Redevance d'usage :	0,16€ / u	
11a	Acces WIFI	1 heure :	3 €	
11b		2 heures :	4 €	
11c		6 heures :	10 €	
11d		10 heures :	15 €	
	Frais administratifs (titre exécutoire Trésor Public)		50 €	

Le conseil municipal unanime,

-approuve les tarifs du Port de plaisance pour l'année 2019.

4-Admission en non-valeur Budget principal et Port de plaisance.

Exposé : Monsieur Triverio Christian,

Sur propositions de Madame la Trésorière Principale,

Le Conseil Municipal, unanime,

Pour le budget communal :

-décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n° 181 de l'exercice 2010 correspondant au solde du loyer d'août 2010 ainsi que du titre n° 254 correspondant au solde des frais de chauffage 2009/2010 de la famille HOAREAU.

-précise que le montant du solde de ces titres s'élève à 253.72 €

-précise que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Pour le Budget annexe Port de plaisance :

-décide de statuer sur l'admission en non-valeur le solde du titre de recette n° 43 de l'exercice 2014 correspondant aux frais de retard liés au règlement de la place de port de M. Duret-frachon.

-précise que le montant du solde de ce titre s'élève à 50 €

-précise que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du Port.

Aménagement –Construction

5-Décision de création d'un bâtiment communal dédié à l'école de musique.

Exposé : Vignaud Christian, maire adjoint

A l'issue de plusieurs réunions de travail organisées pour l'élaboration du projet de construction d'un bâtiment communal pour l'école de musique une proposition d'emplacement de ce bâtiment a été retenue par la commission. Plusieurs options étaient envisagées, un projet à la Combe jouxtant le Centre Technique Municipal, une réhabilitation du bâtiment actuellement affecté à l'EMS ou une construction sur le secteur des Petits Crêts.

Le groupe de travail s'est finalement entendu pour implanter ce bâtiment dans le secteur des Petits Crêts sur le parking de la maison occupée par le siège du Foyer Culturel ou sous la butte située en dessous de l'entreprise Chalets Bally.

Il est précisé que ce projet sera financé sur 3 exercices à compter de 2019 et qu'il sera financé principalement par l'emprunt.

Considérant que cet emplacement semble le plus adapté,

Le Conseil Municipal unanime,

- décide la création** d'un nouveau bâtiment communal pour l'école de musique
- approuve** l'emplacement dans le secteur des Crêts sous la butte située en dessous de l'entreprise Chalets Bally,
- autorise le Maire** à lancer consultation d'architectes pour la mise en forme matériel et financière de ce projet.

6-Décision de construction du bâtiment communal des services techniques

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

A ce jour, les sanitaires, bureau, et salle de pose/réunion du centre technique municipal construit en 2012 sont provisoirement installés dans un bâtiment préfabriqué en location, dont le bail s'achève en septembre 2019. Il a été décidé en commission bâtiment de ne pas reconduire la location très couteuse de ce module et de construire un bâtiment en dur d'environ 80 m² pour un coût d'environ 200 000€ HT,

Les plans et le chiffrage précis de ce projet sont en cours.

Sur proposition de la commission bâtiment,

Considérant que les plans et le chiffrage précis de ce projet sont en cours.

Le Conseil Municipal unanime,

- décide la construction** d'un bâtiment annexe au Centre Technique Municipal pour l'installation de bureaux et sanitaires,
- donne pouvoirs** au Maire de lancer l'appel d'offres travaux,
- donne pouvoirs** au Maire de signer le permis de construire,
- acte que,** les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

7-Décision de poser candidature pour la construction d'une piscine intercommunale.

Exposé : Bidal Jean-Luc, Maire

La Communauté de Communes Thonon Agglomération a lancé le projet de construction d'une piscine intercommunale sur son territoire hors ville de Thonon. Des études sont en cours pour étudier quel serait le site le plus approprié pour la réalisation de ce projet.

Considérant que la commune de Sciez compte de nombreux atouts pour intégrer cet équipement sur le secteur sportif des Crêts,

Le Conseil Municipal unanime

-décide de porter candidature auprès de la CCTA pour accueillir ce projet sur la commune de Sciez.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bernard Huvenne rend compte du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2024. Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes de Thonon Agglomération qui l'a lui-même déléguée au SYMAGEV (Syndicat mixte des gens du voyage). Il faut tenir compte du fait que si l'aire d'accueil de Sciez située au-dessus du port (terrains Castagna) devait fermer, une autre aire d'accueil de cinq à six-mille m2 devra être recrée à la charge de la commune. Par ailleurs, soulève le problème des aires d'accueil qui ont été largement aménagées par les occupants depuis plusieurs années, pour lesquelles la question d'accession à la propriété est envisagée. De plus, la nouvelle réglementation a supprimé les carnets de voyages et oblige chaque membre de la communauté des gens du voyage à être rattaché à un organisme social (CCAS, Croix rouge, Alpha3A...). En fin, il est prévu de répartir le déficit de l'air d'accueil d'Allinges sur les Communes membres du SYMAGEV.

Monsieur Huvenne demande où en est le projet de création d'une maison médicale et aimerait avoir des explications concernant les problèmes du SISAM qui font l'objet de nombreuses remarques sur la Commune. Le Maire répond que ces deux points seront exposés en conseil privé prochainement.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Non communiquée

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 21h55**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 25-01-2019 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23-01-2019**

SIGNÉ

La secrétaire de séance
Longuet Odile



Le Maire
Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 29/01/ 2019 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales